

## **RAPPORT DU BUREAU DE L'OMBUDSMAN**

**DOSSIER : OMB-07-11-015**

---

### **RÉSUMÉ DU RAPPORT**

#### **« Odeurs nauséabondes provenant d'un réseau d'égout »**

La plaignante est résidente de la rue Delage. Elle allègue que des odeurs nauséabondes proviennent régulièrement de la station de pompage des Épinettes-Rouges, construite en 1998, et que le problème est connu depuis plusieurs années. Malgré les plaintes des citoyens de la rue Delage, de 1998 à 2001, sous l'administration de l'ancienne Ville de Lac-Saint-Charles, et les plaintes qu'elle a portées à la nouvelle administration depuis janvier 2002, le problème n'est toujours pas résolu. Elle allègue donc qu'elle subit un préjudice dû à la négligence de la Ville à résoudre cette question.

Les commissaires constatent que les représentants de la Ville admettent l'existence du problème. L'arrondissement et trois services centraux sont impliqués dans le dossier. Il semble aux commissaires qu'aucun fonctionnaire dans ces services ou dans l'arrondissement n'a considéré avoir la responsabilité de prendre les décisions requises ou la coordination du dossier pour régler le problème. Les commissaires ne peuvent affirmer qu'un fonctionnaire en particulier a été négligent, mais il leur semble plutôt que le système administratif a eu pour effet qu'aucun décideur ne s'est approprié le dossier pour le régler. Or, au moment de rédiger ce rapport, aucune avenue de solution n'était explorée et personne ne s'estimait responsable de trouver une solution à cette problématique.

Les commissaires recommandent donc à la Ville :

- De nommer un fonctionnaire à titre de responsable du dossier chargé de le coordonner et ayant l'autorité requise pour le mener à terme dans un échéancier donné;
- Que ce fonctionnaire examine, notamment, la possibilité qu'une chambre de retardement soit construite là où la conduite de la rue Delage diminue de pente, afin de dissiper l'énergie accumulée dans les eaux d'égout, et d'éviter ainsi le blocage de la circulation d'air dans ce réseau d'égout;
- De profiter de ce cas pour s'interroger sur la problématique que peuvent soulever des dossiers impliquant plusieurs intervenants de services différents, afin de s'assurer que quelqu'un assume la responsabilité ou la coordination du dossier.